

Balleroy



Dimanche 19 Mai 2019
Régionale d'Élevage

Comité du Club du Bouledogue Français



Elyse WAGET
Présidente

02 41 82 20 21
elyse.waget@gmail.com



Daniel BEGUIN
Vice-Président

daniel.beguin@wanadoo.fr



Didier MARERE
Secrétaire

06 83 32 90 70
didier.marere@orange.fr



Cathy BETHENCOURT
Trésorière

06 17 20 44 46
cathy1358@free.fr



François ISTAS

06 04 50 23 89
satsiz75@gmail.com



Sabrina GAYET

06 19 62 47 80
sabrina.gayet@orange.fr

BIENVENUE A BALLEROY

Chers Propriétaires de Petits Boules !!!!!

Nous avons le plaisir de vous accueillir une nouvelle fois dans ce magnifique Manoir en région Normandie pour une Régionale d'Élevage qui sera jugée par notre Présidente Elyse WAGET.

Nous tenons à remercier tous les Propriétaires qui ont fait le déplacement.

Certains des habitués que nous revoyons avec plaisir et d'autres qui viennent pour la première fois et à tous nous leur souhaitons la bienvenue !!!!

Si vous avez une question n'hésitez pas à nous la poser, nous sommes à votre disposition !!!!



Nous comptons sur vous pour respecter ce si bel endroit et le laisser dans un état impeccable, aussi des sachets sont à votre disposition au secrétariat !!!!!

Très Belle Journée à tous entourés de nos Chers petits Boules !!!!!

Votre déléguée
Brigitte Mouette.

Programme

- de 08h30 à 9h30 : Accueil des participants
Café de bienvenue.
- de 9h30 à 12h30 : Séance de TAN
- de 12h30 à 14h00 : Pause déjeuner
- 13h30 Contrôle vétérinaire
- de 14h00 à 17h00 : Jugements individuels.
Toise et pesée dans le ring par le juge au fur et à mesure du passage des chiens.
- 17h Tombola au bénéfice d'une association de remplacement de Bouledogues Français

Statistiques des 33 chiens inscrits

Race	Sexe	Classe	Numéros	Total
BOULEDOGUE FRANCAIS Bringé	Mâle	BABY	De 1 à 2	2
		PUPPY	De 3 à 3	1
		JEUNE	De 4 à 4	1
		INTERMEDIAIRE	De 5 à 5	1
		OUVERTE	De 6 à 8	3
	Femelle	BABY	De 9 à 10	2
		PUPPY	De 11 à 12	2
		INTERMEDIAIRE	De 13 à 13	1
OUVERTE		De 14 à 15	2	
BOULEDOGUE FRANCAIS Fauve	Mâle	PUPPY	De 16 à 16	1
		JEUNE	De 17 à 17	1
		INTERMEDIAIRE	De 18 à 19	2
		OUVERTE	De 20 à 20	1
	Femelle	BABY	De 21 à 21	1
		PUPPY	De 22 à 22	1
		JEUNE	De 23 à 23	1
		INTERMEDIAIRE	De 24 à 25	2
BOULEDOGUE FRANCAIS Blanc et Bringé (Caille)	Mâle	JEUNE	De 26 à 26	1
		OUVERTE	De 27 à 28	2
	Femelle	PUPPY	De 29 à 29	1
		INTERMEDIAIRE	De 30 à 31	2
		OUVERTE	De 32 à 33	2

Standard du Bouledogue Français

FCI-Standard N°101 / 17.04.2015 / F.

ORIGINE : France.

DATE DE PUBLICATION DU STANDARD OFFICIEL EN VIGUEUR :
03.11.2014.

UTILISATION : Chien de compagnie et d'agrément.

CLASSIFICATION F.C.I. :

Groupe 9 Chiens d'agrément et de compagnie.

Section 11 Molossoïdes de petit format.

Sans épreuve de travail.

BREF APERCU HISTORIQUE : Probablement issu, comme tous les dogues, des Molosses d'Épire et de l'empire romain, parent du Bulldog de Grande-Bretagne, des Alans du Moyen Âge, des dogues et des doguins de France, le Bouledogue que nous connaissons est un produit des différents croisements que firent les éleveurs passionnés dans les quartiers populaires de Paris dans les années 1880. A l'époque chien des forts des Halles -bouchers, cochers-, il sut conquérir la haute société et le monde des artistes par son physique si particulier et son caractère. Il se propagea alors rapidement. Le premier Club de race fut fondé en 1880 à Paris. Le premier registre d'inscription date de 1885 et le premier standard fut établi en 1898, année où la Société Centrale Canine reconnut la race du Bouledogue français. Le premier chien exposé le fut dès 1887. Le standard fut modifié en 1931-1932 et 1948. Il fut reformulé avec la collaboration de R. TRIQUET en 1986 par H.F. REANT (publication FCI 1987), puis en 1994 par Violette GUILLON (publication FCI 1995) et en 2012 par le Comité du Club du Bouledogue Français.

ASPECT GENERAL : Typiquement un molossoïde de petit format. Chien puissant dans sa petite taille, bréviligne, trapu, ramassé dans toutes ses proportions, à poil ras, à face camuse, aux oreilles droites, ayant une queue naturellement courte.

Il doit avoir l'apparence d'un animal actif, intelligent, très musclé, d'une structure compacte et d'une solide ossature. Aucun caractère n'est accusé par rapport aux autres au point de détruire l'harmonie générale ou de donner au chien une apparence difforme ou de gêner le mouvement.

PROPORTIONS IMPORTANTES : La longueur du corps, prise entre la pointe de l'épaule et la pointe de la fesse, est légèrement supérieure à la hauteur au garrot. La longueur du chanfrein est d'environ 1/6 de la longueur totale de la tête.

COMPORTEMENT ET CARACTERE : Chien de compagnie, sociable, gai, joueur, possessif, éveillé.

TETE

Doit être forte, large et carrée, la peau la recouvrant formant, sans excès, des plis et des rides symétriques.

REGION CRANIENNE :

Crâne : Large, presque plat d'une oreille à l'autre, front bombé. Arcades sourcilières proéminentes, séparées par un sillon prononcé entre les yeux. Ce sillon ne doit pas se prolonger sur le crâne. Protubérance occipitale externe très peu développée.
Stop : Accentué.

REGION FACIALE : La tête du Bouledogue est caractérisée par un retrait du massif maxillo-nasal, ainsi que par une inclinaison légère à moyenne du nez vers l'arrière. Le nez est légèrement

retroussé (« remouché »).

Truffe (nez) : de couleur noire, large, camuse, les narines bien ouvertes et symétriques, dirigées obliquement vers l'arrière. L'inclinaison des narines ainsi que le nez retroussé doivent permettre une respiration nasale normale

Chanfrein : Très court, large, présentant des plis concentriquement symétriques.

Lèvres : Épaisses, un peu lâches et noires. La lèvre supérieure rejoint l'inférieure en son milieu et cache complètement les dents.

Le profil de la lèvre supérieure est descendant et arrondi. La langue ne doit jamais être apparente au repos.

Mâchoires/Dents : Mâchoires larges et puissantes. La mâchoire inférieure avance devant la mâchoire supérieure et se courbe vers le haut. L'arcade incisive inférieure est arrondie. Les mâchoires ne doivent pas présenter de déviation latérale ni de torsion. Le décalage des arcades incisives ne saurait être strictement délimité, la condition essentielle étant que la lèvre du haut et celle du bas se rejoignent pour cacher complètement les dents. Les incisives inférieures sont en avant des incisives supérieures. Incisives et canines suffisamment développées. Denture complète souhaitée.

Joues : Bien développées.

Yeux : Bien visibles, à l'expression éveillée, placés bas, assez loin de la truffe et des oreilles, de couleur foncée, assez grands, arrondis et ne laissant voir aucune trace de blanc (sclérotique) quand l'animal regarde de face. Le bord des paupières doit être noir.

Oreilles : De grandeur moyenne, larges à la base et arrondies au sommet. Placées haut sur la tête, mais pas trop près l'une de l'autre, portées droites. Le pavillon est ouvert vers l'avant. La peau doit être fine et douce au toucher.

COU : Court, puissant, légèrement incurvé, sans fanon, il s'élargit vers l'épaule.

CORPS :

Ligne du dessus : Se relève progressivement et sans excès, à partir du garrot jusqu'au niveau du rein. Cette forme, appelée dos de carpe (ou roach-back) est une caractéristique de la race.

Dos : Large et musclé, solide et sans laxité.

Rein : Court, large et arqué.

Croupe : Bien inclinée.

Poitrine : Cylindrique et bien descendue (légèrement en dessous du coude), côtes très cintrées dites « en tonneau ». Poitrail : largement ouvert, s'inscrivant dans un carré, vu de face. Ligne du dessous et ventre : Relevés sans être levrettés.

QUEUE : Naturellement courte, idéalement d'une longueur suffisante pour cacher l'anus, attachée bas, plutôt droite, épaisse à la base, et effilée à l'extrémité. La queue en chignon, nouée, cassée ou relativement longue ne dépassant pas la pointe du jarret, est admise. Elle est portée bas, même en action, elle ne doit pas se relever au-dessus de l'horizontale.

MEMBRES

MEMBRES ANTERIEURS :

Vue d'ensemble : Aplombs réguliers vus de profil et de face.

Épaule : Doit être bien oblique.

Bras : Court, épais, musclé, légèrement galbé.

Coude : Au corps, sans laxité.

Avant-bras : Court, droit et musclé.

Carpe : Solide et court.

Métacarpe : Court et légèrement incliné vu de profil.

Pieds antérieurs : Ronds, compacts, de petite dimension, dits «pieds de chat», tournés légèrement en dehors. Les doigts sont bien serrés, les ongles courts, gros et de couleur noire.

MEMBRES POSTERIEURS :

Vue d'ensemble : Les membres postérieurs sont forts et musclés, un peu plus longs que les membres antérieurs, élevant ainsi l'arrière-main. Les aplombs sont réguliers vus de profil et de derrière.

Cuisse : Musclée, ferme.

Jarret : Assez descendu, ni trop angulé, ni droit.

Tarse : solide.

Métatarses : Court.

Pieds postérieurs : Ronds, bien compacts, ni en dedans, ni en dehors.

ALLURES : Les membres se déplacent parallèlement au plan médian du corps, qu'ils soient vus de face ou de derrière. Les allures sont dégagées, puissantes et régulières.

PEAU : sans laxité.

ROBE

Poil : Ras, serré, brillant et doux, sans sous-poil.

Couleur : Fauve, bringué ou non, avec ou sans panachure.

Robes sans panachures :

Bringué : robe fauve moyennement rayée transversalement de bringeures sombres donnant un aspect « tigré », la robe fortement bringuée ne doit pas aller jusqu'à masquer le fond fauve. Le masque noir peut être présent. Présence ou non de la panachure blanche limitée.

Fauve : Robe uniforme, de nuance fauve clair à fauve foncé, pouvant présenter une atténuation de couleur dans les parties déclives, masquée de noir ou non masquée, la robe masquée étant préférée. Présence ou non de la panachure blanche limitée.

Robes avec panachures :

Bringué avec panachure blanche moyenne ou envahissante : dite «caille», la panachure étant idéalement répartie sur l'ensemble de l'animal. Quelques tavelures sur la peau sont tolérées.

Fauve avec panachure blanche moyenne ou envahissante : dite «fauve et blanc», la panachure étant idéalement répartie sur l'ensemble de l'animal. Quelques tavelures sur la peau sont tolérées. Pour toutes les robes, la truffe est noire, jamais marron ni bleue. Les sujets totalement blancs (à panachure totalement envahissante), à condition que la truffe et le bord des paupières soient noirs, sont admis mais non recherchés à cause des risques associés de surdité.

TAILLE ET POIDS :

Hauteur au garrot : Mâle : 27 cm à 35 cm, Femelle 24 cm à 32 cm, avec une tolérance de 1 cm en plus ou en moins.

Poids : Mâle : 9 kg à 14 kg, Femelle : 8 kg à 13 kg. Une tolérance de 500 g, pour la limite supérieure, est acceptée si le sujet est bien dans le type.

DEFAUTS :

Tout écart par rapport à ce qui précède doit être considéré comme un défaut qui sera pénalisé en fonction de sa gravité et de ses conséquences sur la santé et le bien-être du chien.

- Robe caille fortement mouchetée.
- Robe fauve et blanc fortement truitée.

- Pour la robe fauve, raie de mulet très prononcée se prolongeant sur le dos.
- Balzane (chaussette blanche) chez le bringué et le fauve.
- Ongles clairs.

DEFAUTS GRAVES :

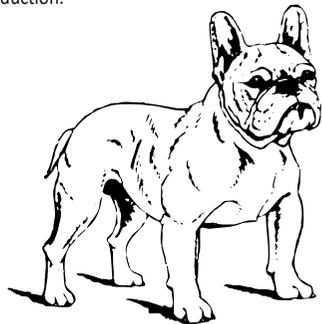
- Hypertype, exagération des caractéristiques propres à la race.
- Chanfrein trop long ou excessivement court.
- Langue apparente, la bouche étant fermée.
- Œil clair (œil de rapace).
- Ligne du dessus horizontale, du garrot au rein.
- Excès de lard sur les lèvres, la truffe, les paupières dont le bord ne doit jamais être complètement dépigmenté.
- Denture en pince.

DEFAUTS ENTRAINANT L'EXCLUSION :

- Chien agressif ou peureux.
- Tout chien présentant de façon évidente des anomalies d'ordre physique ou comportemental sera disqualifié.
- Manque de type : insuffisance de caractères ethniques qui fait que le chien dans son ensemble ne ressemble pas suffisamment à ses congénères de la même race.
- Narines complètement fermées.
- Déviation latérale ou torsion de la mâchoire laissant apparaître la langue en permanence.
- Chien dont les incisives inférieures s'articulent en arrière des incisives supérieures.
- Chien dont les canines (cros) sont visibles de façon permanente, la bouche étant fermée.
- Yeux hétérochromes.
- Truffe de couleur autre que le noir.
- Oreille non portée droite.
- Anourie et queue incarnée.
- Ergot au postérieur.
- Jarret inversé.
- Poil long, dur ou laineux.
- Robe non conforme à celles décrites dans le standard, notamment le noir, le noir marqué de fauve et toutes les dilutions du noir, avec ou sans panachure.
- Taille et poids sortant des limites admises.
- Chien en détresse respiratoire.
- Surdité.

N.B. :

- Les mâles doivent avoir deux testicules d'apparence normale, complètement descendus dans le scrotum.
- Seuls les chiens sains et capables d'accomplir les fonctions pour lesquelles ils ont été sélectionnés et dont la morphologie est typique de la race peuvent être utilisés pour la reproduction.



Règlement

ARRIVÉE ET JUGEMENT

Tan : entrée 8h30, début de la séance : 9h30

Jugements : entrée 13h30 avec contrôle véto, début des jugements à 14h

SORTIE DES CHIENS - Les chiens pourront sortir de l'exposition dès la fin du jugement.

AFFICHAGE - Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur et 35 cm de largeur : le nom, l'adresse de l'élevage, les principales récompenses obtenues par l'élevage, l'annonce des portées à vendre. Un seul panneau par cage est autorisé. Toute distribution de prospectus, quels qu'ils soient, est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'exposition.

TOILETTAGE - Les chiens doivent arriver toilettés lors de l'exposition. Ne seront plus acceptés que les " coups de brosse " de finition. L'usage de la laque et de tout produit de maquillage permettant de modifier la texture naturelle et la couleur naturelle du poil est strictement interdit dans l'enceinte de l'exposition.

PRESENTATION : Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, **ce qui exclut tout double « Handling »**, c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

SERVICE VÉTÉRINAIRE - Le service vétérinaire sera assuré par un Docteur vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau
- des chiens aveugles ou estropiés
- des chiens dangereux
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnées de leurs petits.

La décision du service vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la société organisatrice.

ANNULATION - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons de force majeure, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS - Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion de manifestations canines. Seront refusés :

- a) les inscriptions parvenues après la date des engagements ;
 - b) les engagements « au poteau » le jour de l'exposition ;
 - c) toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite de la classe de Lot d'Élevage, ou en cas d'erreur de transcription de l'organisation.
- L'engagement simultané d'un chien dans plusieurs classes est interdit. En cas d'engagement de plusieurs chiens, le droit d'engagement du 1^{er} chien est indiqué catalogue compris (voir feuille d'engagement). Les droits d'engagement doivent être réglés en même temps que l'envoi de la feuille d'engagement et resteront acquis à la société, même si l'exposant ne peut se présenter. Il sera envoyé la semaine précédant l'exposition, la carte d'exposant qui devra être présentée à l'entrée.

VOUS POUVEZ ENGAGER DANS LES CLASSES CI-APRÈS :

ATTENTION : Tout chien dont la classe n'aura pas été précisée sur la feuille d'engagement sera inscrit d'office suivant son âge.

Classes individuelles :

CLASSE INTERMÉDIAIRE - Pour les chiens âgés de plus de 15 et moins de 24 mois le jour de l'ouverture de l'exposition.

CLASSE OUVERTE - Pour les chiens âgés de 15 mois le jour de l'ouverture de l'exposition.

CLASSE CHAMPION - Réservée exclusivement aux chiens déclarés Champions Nationaux des Pays Membres de la FCI et Champions Internationaux de la FCI (préciser la date d'homologation), âgés de 15 mois le jour de l'ouverture de l'exposition.

CLASSE JEUNE - Pour tous chiens âgés de plus de 9 et moins de 18 mois le jour de l'ouverture de l'exposition.

CLASSE PUPPY - Pour tous chiens âgés de plus de 6 et moins de 9 mois.

CLASSE BABY - Pour tous chiens âgés de plus de 4 et moins de 6 mois.

CLASSE VÉTÉRAN - Pour tous chiens ayant l'âge minimum de 8 ans le jour de l'ouverture de l'exposition.

Autre Classe :

CLASSE NE CONCOURANT PAS - Pour les chiens titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre d'Origine reconnu par la FCI, âgés de plus de 6 mois et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS - Le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement avant la date de clôture par mandat-cash, chèque bancaire ou chèque postal. Pour les exposants étrangers : mandat international exclusivement.

CLÔTURE DES ENGAGEMENTS - La clôture des engagements est fixée au 40^e chien inscrit (ou au plus tard au 7 Mai 2019).

REFUS OU EXCLUSIONS

- 1) des engagements : la société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et les rembourser sous déduction de 10 % du montant pour frais de secrétariat, même après les avoir acceptés ;
- 2) des chiens (à leur entrée ou en cours d'exposition) ;
 - a) ceux refusés par le service vétérinaire ;
 - b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés. Les engagements dans ces cas ne sont pas remboursés ;
 - c) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'exposition est formellement interdite ;
 - d) ceux dont l'engagement « au poteau » serait demandé.

JUGEMENTS - Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un commissaire de ring, et si besoin, d'un interprète.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le juge.

En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite.

Un juge défaillant peut être remplacé par un suppléant ou tout autre juge qualifié pour la même race

RÉCLAMATIONS - Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les aura motivées et être accompagnées d'une caution de 150 euros, qui restera acquise à la société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

SANCTIONS - Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par la Société Centrale Canine avec extension possible aux manifestations organisées par les associations affiliées :

- a) les exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- b) ceux qui auront fait une fausse déclaration;
- c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci;
- d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges et de la société organisatrice;
- e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre;
- f) ceux qui auront quitté l'exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ - La société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsure occasionnée par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables dans l'enceinte de l'exposition des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens, tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place. Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves tous les articles du présent règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

Tous les cas non prévus au présent règlement et toutes les constatations relatives à son interprétation seront jugés par le comité de l'exposition (Voir § Réclamations).

ÂGE MINIMUM EXIGÉ POUR LA CONFIRMATION : 12 MOIS

TRÈS IMPORTANT- PROPHYLAXIE DE LA RAGE

Avis aux exposants résidant en France

1) Le ministère de l'Agriculture (Direction des Services Vétérinaires) exige, pour les chiens de 2^e catégorie un certificat de vaccination antirabique libellé sur l'un des imprimés officiels enregistrés par le CERFA sous les numéros 50-4272, 50-4273 et 50-4286.

La validité du certificat débute :

- en cas de primo-vaccination : un mois après la date de sa délivrance. Les dates du début et de la fin de validité doivent être portées sur le certificat.

- en cas de vaccination de rappel : le jour même de la vaccination.

La date de fin de validité doit être portée sur le certificat.

2) Le contrôle des certificats et l'examen sanitaire des animaux présentés sont assurés par un vétérinaire sanitaire désigné par le directeur des Services Vétérinaires du département. Ce vétérinaire peut refuser l'admission des animaux pour non-conformité aux conditions sanitaires.

Les animaux présentés doivent être en parfait état de santé. L'origine de chacun d'eux devra pouvoir se justifier à tout moment.

Avis aux exposants résidant à l'étranger

1) Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau des douanes français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

2) L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Il est recommandé de faire vacciner les chiens contre la gastro-entérite à parvovirus et la toux de chenil.

Bien être animal

Selon le nouveau règlement des expositions de la FCI : « *Les exposants sont responsables du bien-être de leurs chiens lors d'une exposition canine internationale. Il est interdit d'exposer un chien à une situation dangereuse pour sa santé et son bien-être, tel que le laisser dans une voiture par un temps excessivement froid ou chaud ou le traiter d'une manière cruelle. La violation de ces règles entraînera une exclusion de l'exposition et de toute autre manifestation FCI* ».

Les exposants et les organisateurs doivent veiller scrupuleusement à ce que les chiens qui participent à une manifestation canine, le fassent dans des conditions décentes.

Les qualificatifs

EXCELLENT - ne doit être attribué qu'à un chien se rapprochant de très près du standard idéal de la race, présenté en parfaite condition, donnant une impression d'ensemble harmonieux et présentant un tempérament équilibré, ayant « de la classe » et une allure brillante. La supériorité de ses qualités vis-à-vis de la race permettra d'ignorer quelques petites imperfections mais il possèdera les caractéristiques typiques de son sexe.

TRES BON - ne sera attribué qu'à un chien parfaitement typé, équilibré dans ses proportions et en condition correcte. Il lui sera toléré quelques défauts véniels, mais non morphologiques. Ce qualificatif ne peut récompenser qu'un chien de qualité.

BON - doit être attribué à un chien possédant les caractéristiques de la race mais accusant des défauts, à condition que ceux-ci ne soient pas réducteurs.

SUFFISANT - est à attribuer à un chien suffisamment typé, sans qualités notoires ou pas en condition optimale.

DISQUALIFIE - Le sujet ne correspond pas au type requis par le Standard. Il est « non confirmable » pour des raisons morphologiques ou comportementales. La raison pour laquelle il reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge.

Les chiens ne pouvant prétendre à l'un des qualificatifs ci-dessus ne pourront pas rester dans le ring et se verront octroyer le qualificatif suivant :

NE PEUT ETRE JUGE : ce qualificatif est attribué à un chien dont l'attitude sur le ring rend impossible toute appréciation du mouvement et des allures. Il s'applique également à un chien qui refuse de se laisser examiner par le juge, rendant impossible l'évaluation de la denture, de l'anatomie et de la structure, de la queue ou des testicules.

Ce qualificatif est également valable lorsque le juge a de fortes raisons de penser que des opérations ont été pratiquées, visant à corriger la condition originale du chien ou ses caractéristiques (paupière, oreille, queue).

La raison pour laquelle un chien reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge.

Dans chaque classe, sauf les classes Baby et Puppy, les quatre meilleurs chiens seront classés, les autres, s'ils le méritent, recevront un qualificatif sans classement. Le 1er prix ne pourra être décerné qu'à un chien ayant obtenu au moins le qualificatif TRES BON (les chiens qualifiés BON ne pourront prétendre à un classement).

GRILLE DE SELECTION DU BOULEDOGUE FRANCAIS



TB = Très Bon
 EXC = Excellent
 CI = Classe Intermédiaire

CO = Classe Ouverte
 CT = Classe Travail
 CCH = Classe Champion

SPE = Spéciale de race
 RE = Régionale délévage
 NE = Nationale délévage

CHPT = Championnat de France

Approuvée par la Commission délévage de la SCC et Validée par le Comité de la SCC le 9/02/2016

1 point / 6	2 points / 6	3 points / 6	4 points / 6	5 points / 6	6 Points
CONFIRME	Sujet CONFIRME + 1 EXC en CI, CO + TAN avec recherche d'essoufflement excessif + Identification ADN	Sujet CONFIRME + 3 EXC sous 3 juges différents en SPE, NE, RE ou CHPT en CI ou CO dont 1 en NE ou RE + TAN avec recherche d'essoufflement excessif + Moxi stode 2 en luxation de la rotule + Identification ADN	RECOMMANDE Sujet CONFIRME + TAN avec recherche d'essoufflement excessif + Moxi stode 2 en luxation de la rotule + Identification ADN + Radiographie normale du rachis	ELITE B Sujet CONFIRME ayant produit en 1 ^{ère} génération : <u>Mâle</u> : 4 descendants cotés 3 points avec au moins 2 lilles <u>Femelle</u> : 4 descendants cotés 3 points en au moins 2 portées + Radiographie normale du rachis	ELITE A Sujet RECOMMANDE ayant produit en 1 ^{ère} génération : <u>Mâle</u> : 4 descendants cotés 3 points avec au moins 2 lilles <u>Femelle</u> : 4 descendants cotés 3 points en au moins 2 portées + Compatibilité génétique avec ses descendants

NB : Pour tous les sujets qui obtiennent une cotation de 2 à 4 ou un titre de champion pour lesquels l'identification génétique est requise, l'empreinte doit être enregistrée dans la base de données SCC.

Pour tous les sujets qui obtiennent une cotation 5 ou 6, la compatibilité de filiation des descendants doit être enregistrée dans la base de données de la SCC ainsi que l'empreinte ADN du sujet.



- BOULEDOGUE FRANCAIS Bringé -

• CLASSE BABY MALES •

- 1 **OLAF DE LA PROVINCE DE KWAN TUNG** LOF : 105520 - id : 250268732527602 né le 22/12/18 (*LOUWEN DU DOMAINE D'ISIS x JAMAIQUE DES FLOTS MALOUIINS*) Prop. et prod. M. SELLOS Eric
- 2 **OREGAN DE LA PROVINCE DE KWAN TUNG** LOF : 105519 - id : 250268732527514 né le 22/12/18 (*LOUWEN DU DOMAINE D'ISIS x JAMAIQUE DES FLOTS MALOUIINS*) Prod : M. SELLOS Eric, Prop : M. PILLET Jean-Paul

• CLASSE PUPPY MALES •

- 3 **O'MY GOD DE L'ETERNEL DE MESZ'AMOURS (dit Oscar)** LOF : 105101 - id : 250268732421718 né le 21/09/18 (*JULES COSSEDU DES FEUILLEUSES x MERCEDES DE LA CROIX D'ATAL*) Prod : Mlle LE COZ Nathalie, Prop : Mme BELLANGER Nathalie

• CLASSE JEUNE MALES •

- 4 **O'NEIL DES CIMES DE MESZ'AMOURS** LOF : 100485 - id : 250268732244526 né le 07/03/18 (*JULES COSSEDU DES FEUILLEUSES x HELLO-KITTY DU LAOUVAS*) Prod : Mme CATHERINE Marie-Ange, Prop : Mme PINSON Christine

• CLASSE INTERMEDIAIRE MALES •

- 5 **NANOUK** LOF : 098450/14054 - id : 250269606943749 né le 25/10/17 (*JULES x IZYS*) Prod : M. LE MENN David, Prop : M. ALLEGRINI Christian

• CLASSE OUVERTE MALES •

- 6 **NIJI DES COURTINES DE CHAMBRAY** LOF : 096532/13830 - id : 250269606888974 né le 17/05/17 (*GIRAUMON DU JARDIN DES GOURMANDISES x JAEI DES COURTINES DE CHAMBRAY*) Prod : Mme REALAN Mylène, Prop : M. BELLIOU Patrice
- 7 **NIROSLAV DES POMMES D'OR DES HESPERIDES** LOF : 094490/14214 - id : 250269606857340 né le 01/02/17 (*IAROSLAV-CHANEL DES POMMES D'OR DES HESPERIDES x (CH) IVRE-DE-PASSION DES POMMES D'OR DES HESPERIDES*) Prop. et prod. M. COURAYE Pascal
- 8 **NOUGAT LOVE** LOF : 095758 - id : 250268731876004 né le 22/02/17 (*GAMIN DU CLOS MARIE VINCENT x JANETTE DU DOMAINE D'URIAK (DITE JULIETTE)*) Prod : Mme BONISSENT Christine, Prop : Mme LE ROUX Liliane

• CLASSE BABY FEMELLES •

- 9 **BULLS OF NORMANDY ODETTE** LOF : 106157 - id : 250269608224905 née le 27/12/18 (*NELSON RIDDLE DES CIMES DE MESZ'AMOURS x BULLS OF NORMANDY LOLA RASTAQUOUERE*) Prod : M. BARROIS Allan, Prop : M. Mme COTTENET Denis et Valérie
- 10 **BULLS OF NORMANDY OOPLABOOM** LOF : 106159 - id : 250269608224518 née le 27/12/18 (*NELSON RIDDLE DES CIMES DE MESZ'AMOURS x BULLS OF NORMANDY LOLA RASTAQUOUERE*) Prop. et prod. M. LEFRANC Yannick

• CLASSE PUPPY FEMELLES •

- 11 **O'GUSTINE PERRET DU BERCEAU DES LOUPS-ANGES** LOF : 104164 - id : 250268600203736 née le 20/09/18 (*NEHESY DU BERCEAU DES LOUPS-ANGES (DIT JOSHUA) x JOLIE-DEMOISELLE DU BERCEAU DES LOUPS-ANGES*) Prod : Mme TESSON Christel, Prop : Mme CATALDI Laura
- 12 **O'MABEAUTE DE L'ETERNEL DE MESZ'AMOURS** LOF : 105102 - id : 250268732421649 née le 21/09/18 (*JULES COSSEDU DES FEUILLEUSES x MERCEDES DE LA CROIX D'ATAL*) Prop. et prod. Mme LE COZ Nathalie

• CLASSE INTERMEDIAIRE FEMELLES •

- 13 **NINA RICCI DES MERVEILLES DE LA MONTAGNE** LOF : 097823/19238 - id : 250268732064762 née le 27/09/17 (*JULES COSSEDU DES FEUILLEUSES x LOVELY DE LA LEGENDE DE JENAT*) Prop. et prod. Mme DESERT Thérèse

• CLASSE OUVERTE FEMELLES •

- 14 **MANO NEGRA DE LA ROCHE DE BALVENIE** LOF : 091842/18962 - id : 250269812133723 née le 16/09/16 (*LOUIS ARMSTRONG DE LA ROCHE DE BALVENIE x KAHORAH DE EL MENCEY LOCO*) Prod : MM. MICOLAS Emmanuel / PARENT Morgan, Prop : Mme AOUCHICHE Aline
- 15 **MARGOT DES RIVIERES POURPRES** LOF : 090153/18013 - id : 250268501041224 née le 21/06/16 (*ICTINOS D'APOLLON GRAB x JEZABEL DES RIVIERES POURPRES*) Prod : M. Mme LELY Marc et Marie-Josée, Prop : Mme COUDRAY Anne-Marie

(C)

- BOULEDOGUE FRANCAIS Fauve -

• CLASSE PUPPY MALES •

- 16 **O'GUSTIN MAXIMILYU DU DOMAINE DES BOULE ROTT** LOF : 104410 - id : 250269608160396 né le 26/08/18 (*MAXIMILIEN JOSUHA DU BERCEAU DES LOUPS-ANGES x L MALENKIY LYUBOV DU DOMAINE DES BOULE ROTT*) Prod : Mme TRAMONT Muriel, Prop : M. Mlle ANNE Jérémy / BOURDETTE Aurélie

• CLASSE JEUNE MALES •

- (C) 17 **ONE-DEE-TASCHA DE L'AFGHANERIE DE KABUL** LOF : 099698 - id : 250268732166345 né le 20/01/18 (*L 'HJODELPABLO TASCHA DE L'AFGHANERIE DE KABUL (DIT ARTHUR) x MARY-POPPIN'S-TASCHA DE L'AFGHANERIE DE KABUL*) Prod : Mme MOUETTE Brigitte, Prop : Mme ALONSO Isabelle

• CLASSE INTERMEDIAIRE MALES •

- 18 **NAKAO DE LA CROIX D'ATAL** LOF : 097460/13931 - id : 250269802714679 né le 01/09/17 (*JULES DES LEGENDES CORSAIRES x LOLLIPOP DE LA CROIX D'ATAL*) Prod : Mlle AUDIGANE Eva, Prop : Mme FONTAINE Jennifer

- (C) 19 **NEW LITTLE OBIWAN TASCHA DE L'AFGHANERIE DE KABUL** LOF : 098473 - id : 250268732102252 né le 08/11/17 (*JUST A LITTLE CHALIM -TASCHA DE L'AFGHANERIE DE KABUL x JUST LITTLE BIRGIT TASCHA DE L'AFGHANERIE DE KABUL*) Prod : Mme MOUETTE Brigitte, Prop : M. MARIE Cédric

• CLASSE OUVERTE MALES •

- 20 **IPPO DU MONT DE LA CHENAIE** LOF : 071768/11744 - id : 250269802247918 né le 30/08/13 (*FANTOMAS x ELLA*) Prod : Mme RODRIGUEZ Isabelle, Prop : Mme BARENNE Valérie

• CLASSE BABY FEMELLES •

- 21 **ONLY'ONE DES ASTUCES DU MARAIS** LOF : 104893 - id : 250269100015720 née le 28/11/18 (*P'TITS COEURS DE KATIOUCHKA LEONIDAS x MARGOT DES RIVIERES POURPRES*) Prod : M. Mme COUDRAY Christian et Anne-Marie, Prop : Mme COUDRAY Anne-Marie

• CLASSE PUPPY FEMELLES •

- 22 **OLIE DE LA SURGERE** LOF : 105595 - id : 250268732480317 née le 14/11/18 (*I'LUCKY DE LA RESERVE D'EDEN x LAMIE DE LA SURGERE*) Prod : M. FAUCHER Emmanuel, Prop : M. LEMOINE Sébastien

• CLASSE JEUNE FEMELLES •

- 23 **OASIS** LOF : 101134 - id : 250269608084486 née le 22/04/18 (*LOUBARD x MOVE IT*) Prod : M. SAUVAGE Philippe, Prop : Mme PAQUIN Wendy

• CLASSE INTERMEDIAIRE FEMELLES •

- 24 **NINA RICCI DES GARDIENS DE LA CITE DES ANGES** LOF : 098139 - id : 250269606988347 née le 19/09/17 (*JEFF DU JARDIN D'AGRUMES x HOLLY WOOD DES GARDIENS DE LA CITE DES ANGES*) Prop. et prod. M. Mme COTTENET Denis et Valérie

- 25 **NOREEN PEN DUICK DES TROIS ELFES DU BOIS D'AMOUR** LOF : 098426/19067 - id : 250269608004433 née le 03/10/17 (*INVICTUS-ESPOIR-DE-GLOIRE DU DOMAINE DE BODAWAY x HARWENN HENORA DES TROIS ELFES DU BOIS D'AMOUR*) Prop. et prod. Mme LIBERSART Florence

- BOULEDOGUE FRANCAIS Blanc et Bringé (Caille) -

• CLASSE JEUNE MALES •

- (C) 26 **O'MARIUS MAJESTIC DU VAL DU MEAUDRET** LOF : 101338 - id : 250268732218795 né le 08/05/18 (*MAJESTIC WHITE DHO VALTESS x ILIA DU VAL DU MEAUDRET*) Prop. et prod. Mme BETHENCOURT Cathy

• CLASSE OUVERTE MALES •

- 27 **MOONY DES TITIS PARISIENS** LOF : 090091/13283 - id : 250268731656496 né le 10/07/16 (*HAUSMANN DES BOVES DE VIDOCQ x JOY DES GUEULES D'ANGES*) Prop. et prod. Mme RIQUIER Karine

28 **NOBLE COEUR TOM TASCHA DE L'AFGHANERIE DE KABUL** LOF : 094482/14215 - id : 250268731927705 né le 18/03/17 (*IN LOVE TOM TASCHA DE L'AFGHANERIE DE KABUL x LOVE SONG TASCHA DES GREENS DU LEMAN*) Prod : Mme MOUETTE Brigitte, Prop : M. COURAYE Pascal

• **CLASSE PUPPY FEMELLES** •

29 **ORKAVA DE L'ECURIE ROYALE** LOF : 103711 - id : 250269811626337 née le 14/09/18 (*MALAKLANI DE L'ECURIE ROYALE x LOLKITA DE L'ECURIE ROYALE*) Prod : M. ROBIN Michel, Prop : Mlle DE PAULE Nathalie

• **CLASSE INTERMEDIAIRE FEMELLES** •

30 **NONALYSA DE LANDOUAR** LOF : 098882/19318 - id : 250268600145698 née le 03/12/17 (*GLASGOW DES CAUBES DE LA MORGANERIE x HAGRYPINE DES GUEULES D'ANGES*) Prod : Mme GIRARD Nadia, Prop : M. GIRARD Eric

31 **OLIVE AMOUR DES MERVEILLES D'LA MONTAGNE (dite Panda)** LOF : 100343/19517 - id : 250268732224348 née le 14/02/18 (*JULES COSSE DU DES FEUILLEUSES x JASMINE DES GUEULES D'ANGES*) Prop. et prod. Mme DESERT Thérèse

• **CLASSE OUVERTE FEMELLES** •

32 **BULLS OF NORMANDY LOLA RASTAQUOERE** LOF : 085974/17125 - id : 250269606507514 née le 07/07/15 (*GAINSBAR DU LAOUVAS x HYRISA DU DOMAINE D'ISIS*) Prop. et prod. M. LEFRANC Yannick

33 **NAPHTALYNE DE LANDOUAR** LOF : 098883/19319 - id : 250268600145692 née le 03/12/17 (*GLASGOW DES CAUBES DE LA MORGANERIE x HAGRYPINE DES GUEULES D'ANGES*) Prod : Mme GIRARD Nadia, Prop : M. GIRARD Eric



LISTE DES EXPOSANTS

M. ALLEGRIANI Christian 5, rue Prat Ar Raty 29200 BREST (06 72 95 30 66)	5
Mme ALONSO Isabelle 31, rue Paul Gauguin 76290 MONTIVILLIERS	17
M. Mlle ANNE Jérémy / BOURDETTE Aurélie 41 B, rue de Besne 44260 PRINQUIAU (06 11 41 27 45)	16
Mme AOUCHICHE Aline 69 D, rue de la Gare 56330 PLUVIGNER (06 85 77 95 06)	14
Mme BARENNE Valérie 11, rue Jacob 72000 LE MANS	20
Mme BELLANGER Nathalie 85 rue de la Boule 61100 FLERS (06 62 75 21 29)	3
M. BELLIOU Patrice 56, rue de Prony 76600 LE HAVRE (06 62 23 25 72)	6
Mme BETHENCOURT Cathy 19, lot. Le Plein 16360 BAIGNES STE RADEGONDE (06 17 20 44 46)	26
Mme CATALDI Laura 14, rue Montebello 76310 STE ADRESSE (06 66 13 18 84)	11
M. Mme COTTENET Denis et Valérie La Duquerie 27230 ST GERMAIN LA CAMPAGNE	9-24
Mme COUDRAY Anne-Marie 25, rue de Moringhem 62910 MOULLE (06 98 59 96 19)	15-21
M. COURAYE Pascal 2, rue du Mouchel 27300 CARSIX (06 95 56 85 48)	7-28
Mlle DE PAULE Nathalie Route de Meulan - CD 913 78440 FONTENAY ST PERE (06 87 48 27 71)	29
Mme DESERT Thérèse 17, route de la Montagne 50430 LESSAY (06 37 04 03 42)	13-31
Mme FONTAINE Jennifer 28, rue de la Patouillerie 44300 NANTES (07 88 92 36 61)	18
M. GIRARD Eric 14, rue Adrien Pasquet 76210 BOLBEC (06 60 89 30 71)	30-33
Mme LE COZ Nathalie L'Ecolerie 44810 HERIC (06 61 53 83 00)	12
Mme LE ROUX Liliane 210, rue Jacques Prévert 50110 TOURLAVILLE (06 63 16 82 89)	8
M. LEFRANC Yannick Bieville 14140 LISORES	10-32
M. LEMOINE Sébastien 31 impasse des Bergeronnettes 50000 ST LO	22
Mme LIBERSART Florence Bât. B - Appt. 2741 27, rue Auguste Polissard 93140 BONDY	25
M. MARIE Cédric Rue de la Fresnaye 14112 BIEVILLE BEUVILLE	19
Mme PAQUIN Wendy Route de Trévières 14710 ECRAMMEVILLE (06 16 19 17 35)	23
M. PILLET Jean-Paul 16, allée du Bec Hellouin 14000 CAEN (02 31 44 20 33)	2
Mme PINSON Christine Lieu-dit la Tuilerie 1730, route de la Charentonne 61270 BEAUFAI (06 80 33 86 71)	4
Mme RIQUIER Karine Le Loup Pendu (Ecrammeville) 14710 FORMIGNY LA BATAILLE (07 66 50 33 02)	27
M. SELLOS Eric Le Loup Pendu 14710 ECRAMMEVILLE (07 81 04 30 81)	1



Réalisation :

SARL - 31230 COUEILLES - R.C.S. TOULOUSE B 389912189
 Adresse INTERNET : <https://cedia.fr> - E-mail : expo@cedia.fr

Depuis **25** ans

au service de la cynophilie



Cédia
VOTRE PARTENAIRE EXPO

engagements en ligne & résultats des expositions

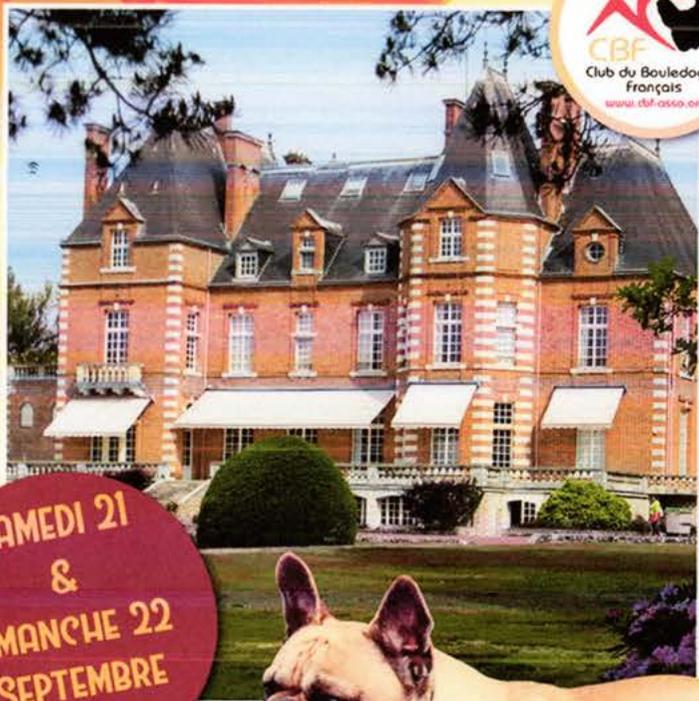
cedia.fr



facebook.com/cedia.fr/



31^{ÈME} EXPOSITION NATIONALE D'ELEVAGE



SAMEDI 21
&
DIMANCHE 22
SEPTEMBRE
2019

DOMAINE DE CHALÈS
ROUTE DE SAINT VIATRE
NOUAN LE FUZELIER (41)



Maintenir la musculature d'un tendre molosse



Le Bouledogue Français,
qui se distingue
par sa silhouette atypique

Croquette exclusive



Protéines 26 %



Croquette exclusive



Protéines L.I.P.*



Masse musculaire idéale

FRENCH BULLDOG ADULT contribue à maintenir la masse musculaire.

Santé de la peau

Cette formule aide à soutenir le rôle « barrière » de la peau.

Croquette exclusive : spécial mâchoires brachycéphales

Facilite la préhension et encourage le Bouledogue à croquer grâce à une croquette exclusive et de forme adaptée.

Réduction des odeurs

Cette formule contribue à réduire les fermentations intestinales, sources de troubles digestifs, de flatulences et de mauvaises odeurs de selles.

*L.I.P. : Protéines sélectionnées pour leur très haute digestibilité.

Pour en savoir plus sur la Nutrition
sur mesure pour Chiens de Race

N° Vert 0 800 41 51 61



www.royalcanin.fr

LES
PROFESSIONNELS
FONT CONFIANCE À

ROYAL CANIN®

• ÉLEVEURS
• CLUBS CANINS
• POMPIERS
• ARMÉE
• CHIENS GUIDES
D'AVEUGLES ET
D'HANDICAPÉS

